

DIFFUSION RESTREINTE

Clause

Géoréférencement des QPV



Historique du document

Version	Date	Rôle	Acteur	Commentaires
1	26/09/2023	Rédacteur	RST	
2	19/10/2023	Rédacteur	RST	

Sommaire

1. Contexte	3
2. Mise en œuvre	3
2.1 Configuration préalable	3
2.2 Saisie d'une adresse	3
2.2.1 Adresse avec QPV	3
2.2.2 Plus de saisie manuelle des QPV	4
2.2.3 Adresse ne relevant pas d'un QPV	4
2.2.4 Adresse avec plusieurs types de zones	5
2.2.5 Non modification d'un QPV codé	5
2.3 Non rétroactivité du géoréférencement	6
2.4 QPV codés	7



1. Contexte

Clause permet de configurer et suivre les « zones » attachées aux adresses. Les « zones » sont des subdivisions des communes, au titre desquelles on trouve notamment les « types de zones » **Quartier Prioritaire de la politique de la Ville**.

Les types de zones et les zones sont complètement configurables dans Clause par les administrateurs habilités.

Jusqu'à lors, il était nécessaire de saisir manuellement une zone à rattacher à l'adresse d'un participant.

Désormais, l'identification pourra se faire automatiquement à partir de l'adresse saisie pour le type de zone **QPV**

Remarque : Les autres types de zones pourront continuer à être utilisés manuellement.

2. Mise en œuvre

2.1 Configuration préalable

Pour que Clause puisse identifier le type de zone représentant les QPV, il est nécessaire de le définir dans paramétrage des types de zone (menu « Paramétrage / Gestion des listes », rubrique « Participant / Type de zone ») : pour le type de zone représentant le « Quartier Prioritaire de la politique de la Ville » (« QPV »), il est nécessaire de l'identifier comme tel dans la liste « Type de zone géoréférencée » :

Dès lors que ce paramétrage est fait, Clause va appliquer la recherche de QPV sur ce type de zone lors de la saisie des adresses.

2.2 Saisie d'une adresse

2.2.1 Adresse avec QPV

Lors de la saisie d'une adresse, pour que le géoréférencement se fasse, il est impératif de saisir l'adresse en utilisant la saisie assistée de la voie et en séparant correctement le numéro (et l'éventuelle répétition) :

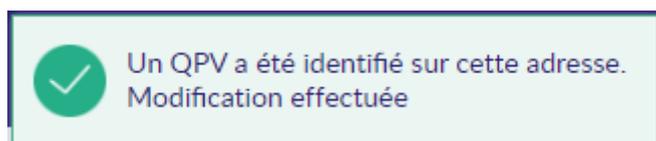


Lorsque l'adresse est reconnue, un pictogramme apparait en regard de celle-ci :

Adresse * ✓ +

✓

Lorsque l'adresse est enregistrée, s'il existe un QPV, un message l'indique :



L'adresse obtient alors automatiquement la QPV correspondant :

Adresse * ✓ +

✓

Zones ✓

Remarque : Il n'est pas nécessaire d'avoir configuré au préalable les QPV dans la configuration des zones. Clause ajoute automatiquement les QPV avec leur code officiel (voir 2.4 QPV codés, page 7)

2.2.2 Plus de saisie manuelle des QPV

Dès lors que la configuration est faite sur le type de zone QPV (voir 2.1 Configuration préalable, page 3), il n'est plus possible de saisir manuellement un QPV.

Les anciennes saisies sont conservées.

2.2.3 Adresse ne relevant pas d'un QPV

Lorsqu'une adresse ne relève pas d'un QPV, il n'y a pas d'ajout automatique, mais les éventuelles autres zones peuvent toujours être saisies manuellement.



Adresse * ✓ +

✓

Zones ✕

▼

2.2.4 Adresse avec plusieurs types de zones

Si une adresse relève d'un QPV, mais également d'un autre type de zone, il suffit de saisir manuellement cet autre type de zone :

Adresse * ✓ +

✓

Zones ▼

l'éphone fixe ✓

✓

À l'enregistrement, Clause ajoutera en plus le QPV :

Adresse * ✓ +

✓

Zones ✕

✓

▼

2.2.5 Non modification d'un QPV codé

Lors de la modification d'une adresse, seules les zones non codées peuvent être modifiées :



Adresse * ✓ +

✓

Zones

- ALE - Agence 1 ✕
- Quartier Prioritaire de la politique de la Ville - Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès ✓

▼

Il n'est pas possible de retirer manuellement un QPV codé : c'est Clause qui le fera si l'adresse est modifiée et qu'elle ne relève plus d'un QPV.

2.3 Non rétroactivité du géoréférencement

Les anciennes adresses ne sont pas automatiquement géoréférencées avec les QPV. Seule les nouvelles saisies (nouvelle adresse ou nouvel enregistrement d'une adresse déjà saisie) sont prises en compte par le géoréférencement des QPV.

Adresse * ✓ +

✓

Zones

- Quartier Prioritaire de la politique de la Ville - Jaurès Arnavaux ✕

▼

Pour actualiser l'adresse pour indiquer le quartier codé, il suffit d'enregistrer l'adresse :

Adresse * ✓ +

✓

Zones

- Quartier Prioritaire de la politique de la Ville - Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès ✓

▼

Le QPV qui n'était pas codé (l'ancienne saisie) est alors retirée et remplacée par le QPV codé.



2.4 QPV codés

Lors de la saisie d'une adresse, si un QPV est identifié, celui-ci est automatiquement ajouté (s'il n'existe pas déjà) :

<input type="checkbox"/>	Commune	Zone	Type de zone	Code de quartiers	Désactivé
<input type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	Centre Nord	ZUS		Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville	QP013032	Non
<input type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	Jaurès Arnavaux	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville		Non
<input type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	La Cabucelle	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville		Non
<input type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	Saint Jérôme	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville		Non

Ces zones sont identifiées par leur code quartier. Il s'agit du code quartier officiel :

CU de Marseille Provence Métropole (Mpm) > Marseille 14e >

Quartier Prioritaire : Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès

Rattachement Contrat de ville : CU de Marseille Provence Métropole (Mpm)

Communes (6) : Marseille 14e, Marseille 15e, Marseille 1er, Marseille 2e, Marseille 3e, Marseille 6e

	385	surface (ha)		104 302	population municipale 2018
Quartiers Prioritaires		Evolution			
Taux de pauvreté 2018	51.3 %			→	
Nombre de demandeurs d'emploi T1 2021	20 096			↗	

Dans la configuration des zones, il n'est pas possible de saisir ou modifier un code de quartier, la ligne n'est pas accessible à la modification :

<input type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	Centre Nord	ZUS		Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville	QP013032	Non
<input type="checkbox"/>	Marseille 2e Arrondissement	Centre-Nord (hors ZUS)	CUCS		Non